

# Compte rendu du Conseil Municipal Séance du mercredi 29 juin 2022

# Département du Haut-Rhin

Nombre des membres du Conseil Municipal élus :

23

Nombre des membres qui ont assisté à la séance :

20

L'an deux mille vingt-deux, au mois de juin, le vingt-neuvième jour à la dix-neuvième heure,

Nombre d'absents excusés et représentés :

1

Le Conseil Municipal de la commune d'Issenheim, assemblé en session extraordinaire, à la salle des fêtes (2 rue de Rouffach 68500 ISSENHEIM), après convocation légale en date du 23 juin 2022, **sous** 

la présidence de M. Marc JUNG, Maire.

Nombre d'absents excusés et non représentés :

0

Absents non excusés:

2

#### 1) Urbanisme et affaires foncières

#### 1.1) Cession à M. Selcuk EKENTOK (ou son représentant)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

De Donner un accord de principe pour la cession des dites parcelles communales cadastrées section
 7, n°118: 9,53 ares, n°134: 9,04 ares n°141: 18,64 ares, soit au total 37,21 ares (voir annexe), au profit de M. EKENTOK (ou son représentant) au prix de 5000€/l'are.

## 1.2) Cession à la société Alsa-Terre Développement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- D'approuver la cession des dites parcelles communales cadastrées section 18 n°284 : 13,56 ares, n°38
  : 4,01 ares, n°99 : 10,4 ares soit au total 27,97 ares (voir annexe) au profit de la société Alsa-Terre au prix de 4500 €/l'are,
- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire,
- **De dire** que l'ensemble des frais liés à cette cession seront supportés par le demandeur (frais de géomètre et d'acte).

#### 1.3) Acquisition et cession SCHELLINGER

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- De donner un accord de principe pour :
  - Le prix de vente à 4 500 €/are pour la partie classée en zone AU2 soit 104 580 €. Ce prix intègre les frais de notaire liés à la recherche des héritiers SCHELLINGER,
  - Le prix de vente aligné sur celui des terrains du lotissement à l'arrière, pour la partie classée en zone UB1.

#### 1.4) Cession à la société ROC CONSULTING

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

 De donner un accord de principe pour la cession des dites parcelles communales cadastrées sections 18 et 19 nécessaires à la réalisation du projet de lotissement « La Rencontre », au profit de la société ROC Consulting à un prix de vente à 5000€/l'are.

## 1.5) Cession aux riverains du lotissement « Les Capucines 1 »

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'approuver** la cession des dites parcelles communales cadastrées section 13, n° n° 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, au profit des riverains, voir liste des acquéreurs en annexe, (délibération du 30/06/2021) au prix de 3700 €/l'are,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire,
- De faire régler par les demandeurs les indemnités agricoles (conformément aux tarifs fixés par la Chambre d'Agriculture d'Alsace) afférentes à qui de droit et de réclamer la somme correspondante au prorata de la surface acquise aux différents acquéreurs,

- **De dire** que l'ensemble des frais liés à cette cession seront supportés par les demandeurs (frais de géomètre et d'acte).
- D'établir l'acte de vente en la forme administrative,
- **D'autoriser** Mme l'adjointe, Béatrice FLACH, représentante, à poursuivre l'exécution de la présente.

# 1.6) Cession à M. BOITEAU

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (20 voix pour et 1 voix contre), décide :

- **D'approuver** la cession de dite parcelle communale cadastrée 27 n°109 (28,91 ares) au profit de M. BOITEAU au prix de 300€ /l'are soit un prix de vente à 4 923€ (voir annexe),
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.
- **De dire** que l'ensemble des frais liés à cette cession seront supportés par le demandeur (frais de géomètre et d'acte).

#### 1.7) Cession à la famille MEINHARDT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (20 voix pour et 1 abstention), décide :

- D'approuver la cession des dites parcelles communales cadastrées 26, n°16 : 9,97 ares et n°17 : 21,33 ares soit au total 31,3 ares (voir annexe), au profit de la famille MEINHARDT au prix de 300€ /l'are, soit un prix de vente à 9 390€,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.
- **De dire** que l'ensemble des frais liés à cette cession seront supportés par le demandeur (frais de géomètre et d'acte).

# 1.8) Avis sur le PLH de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller pour la période 2022-2028

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (à l'exception de M. Gauthier JUNG ayant quitté la salle avant le vote), décide :

- D'émettre un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat 2022-2028 de la CCRG.

#### 1.9) Délivrance du Permis d'Aménager modificatif « La Rencontre »

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (à l'exception de MM. Marc JUNG et Gauthier JUNG ayant quitté la salle avant le vote), décide :

- **D'autoriser** Madame Béatrice FLACH, Adjointe au Maire, à signer tous les documents relatifs à l'obtention du permis d'aménager n° PA 068 156 21 B0002/M01.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 04.

Établi à Issenheim, le 6 juillet 2022

Le Maire Marc JUNG